



Faire de nouveaux progrès dans la vie de prière

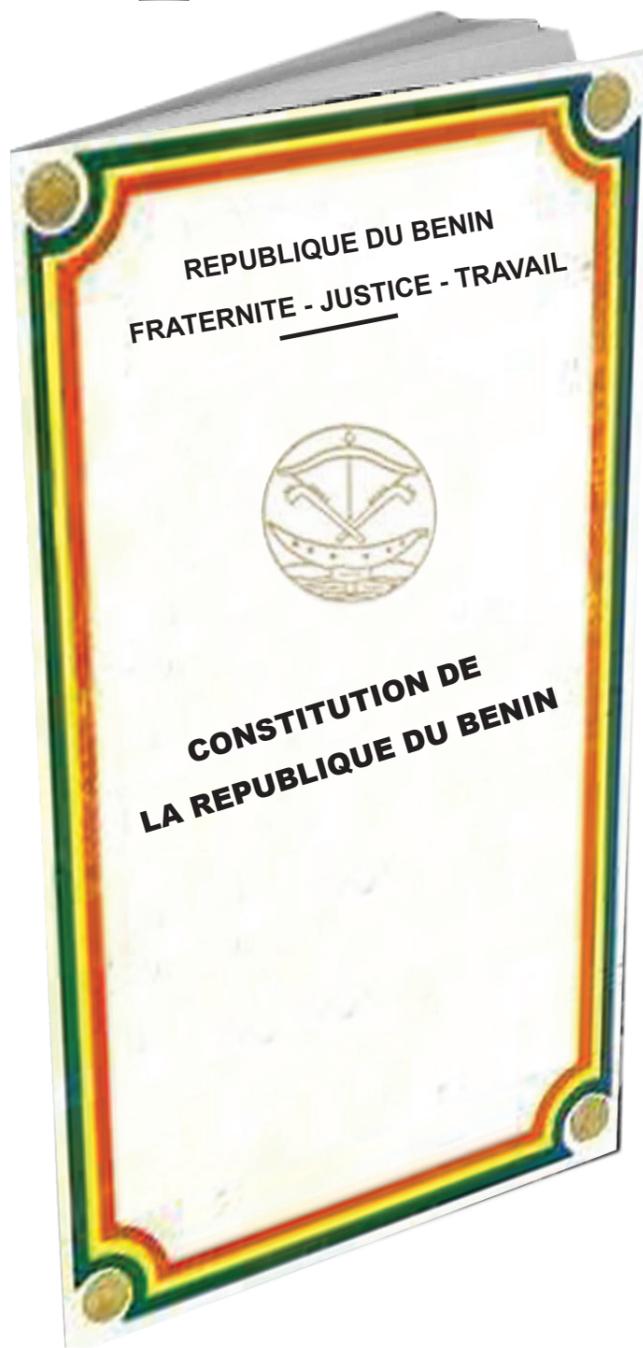
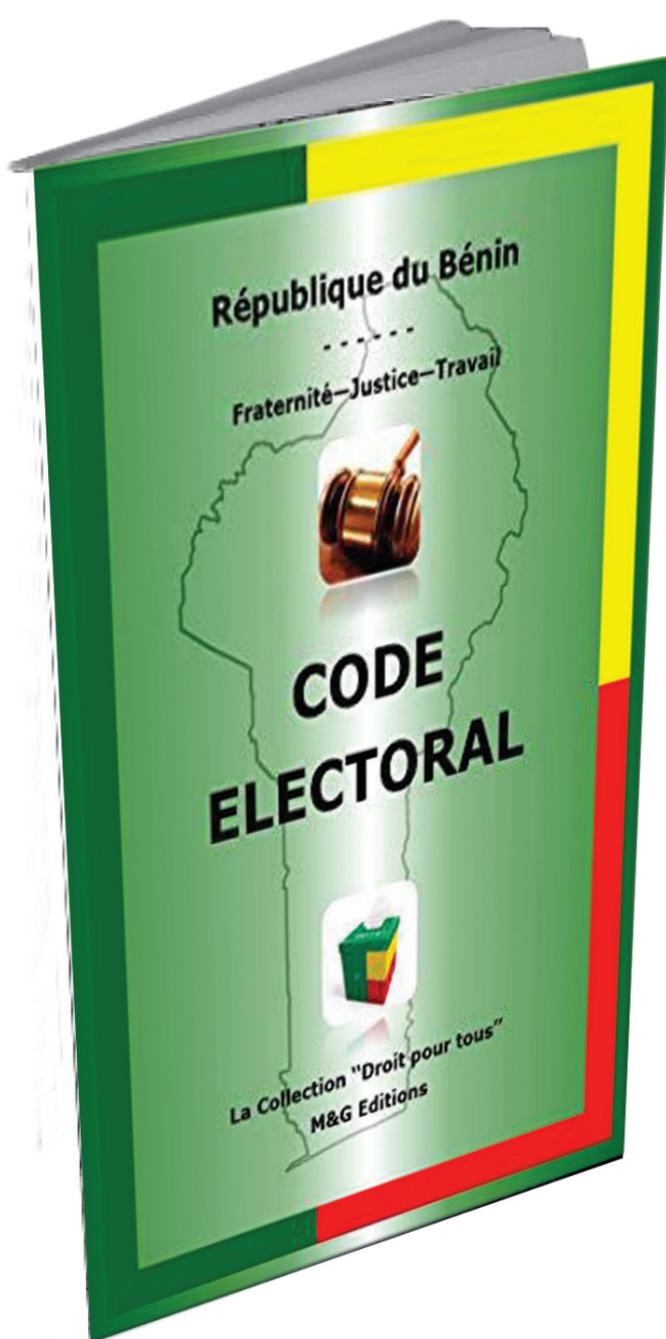
(Message de la Conférence épiscopale du Bénin pour le Carême 2024)

P. 2

DE LA CORRECTION DU CODE À LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

# La polémique enfle, Talon tempère

P. 3



DOSSIER

PÈLERINAGE NATIONAL ANNUEL DE LA CHORALE "HANYÉ"

Mgr Eugène Houndékon appelle à l'unité des choristes

P. 6-7

ICI ET AILLEURS

ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

Consécration de l'église de Titirou

P. 7

COLLOQUE SUR LA FRATERNITÉ HUMAINE

Des débats axés sur le vivre-ensemble et l'écologie

P. 4



## Faire de nouveaux progrès dans la vie de prière

(Message de la Conférence épiscopale du Bénin pour le Carême 2024)

Chers frères et sœurs !

1- Dans la vie de l'Église comme celle du chrétien, la prière revêt une importance capitale. L'invitation à la vie intérieure et à la sainteté<sup>1</sup> est adressée à tous les baptisés. La prière n'est donc pas optionnelle mais vitale : « Prier est une nécessité vitale : (...) si nous ne nous laissons pas mener par l'Esprit, nous retombons sous l'esclavage du péché<sup>2</sup>. En ce sens, le Pape François recommande, en préparation du grand Jubilé de l'an 2025 : « En ce temps de préparation, je me réjouis dès à présent de penser que l'année précédant l'événement jubilaire, 2024, pourra être consacrée à une grande «symphonie» de prière »<sup>3</sup>. La sainteté qui est faite d'une ouverture habituelle à la transcendance, s'exprime dans la prière et dans l'adoration : « Le saint est une personne dotée d'un esprit de prière, qui a besoin de communiquer avec Dieu »<sup>4</sup>. Alors, pour accompagner votre marche quadragésimale, nous, vos frères en humanité et vos Évêques par la grâce de Dieu, voudrions partager avec vous certains constats qui deviennent des défis pastoraux à relever pour une bonne approche de la prière.

**Bref état des lieux : de la ferveur mais aussi des points d'ombre.**

2- Du latin « *precor* », la prière traduit l'expression du besoin qu'a tout orant de se référer à une altérité pour « mendier » des grâces et des faveurs. La prière cristallise une pratique universelle qu'on observe chez tous les peuples sous des formes variées. Tout « *homo religiosus* » est un « *homo orans* » car dans son cœur, sont inscrits la quête de l'Absolu, la soif du Divin et le désir de Dieu<sup>5</sup>. Dans les Religions Traditionnelles Africaines, les hommes avaient recours à la prière pour quêter la faveur des divinités, obtenir une grâce, conjurer un mauvais sort ou simplement remercier pour les faveurs accordées. La prière du chrétien, quant à elle, s'adresse à un Dieu personnel qui s'est voulu proche de l'homme à travers son Fils, l'Emmanuel, « Dieu avec nous » (cf. Mt 1, 23). Ce Dieu appelle inlassablement toute personne à entrer en communion avec Lui dans la prière.

3- Prier, pour le chrétien, c'est répondre à cette initiative divine en étant prêt à écouter Dieu et à lui parler. L'observation faite de la vie de prière des fidèles dans les diocèses et sur les paroisses, nous invite à l'action de grâce mais suscite aussi des inquiétudes. Avec vous, nous voudrions rendre grâce pour l'engouement et l'affection particulière qui se développent au bénéfice de la prière. Nous n'en voulons pour preuves que la récurrence des demandes de messes, la grande diversité des mouvements et groupes de prière, la fréquentation des sanctuaires et lieux de pèlerinage nationaux et diocésains. Malgré cette ferveur générale, des points d'ombres subsistent et méritent notre attention pastorale.

4- Sans entrer dans les détails, nous pourrions évoquer la culture du bruit qui ne favorise pas le climat de recueillement nécessaire à la prière. Celle-ci s'invite même quelquefois dans nos lieux et assemblées de prières, avec le risque de faire croire que l'efficacité de la prière dépend des décibels de bruit produits. Nous pourrions aussi mentionner l'envahissement doux des réseaux sociaux qui spolient et épuisent insidieusement les temps de prière. On ne saurait passer sous silence le stress et l'hyper-activité qui nous éloignent progressivement de la prière. Le sentiment de ne pas être exaucé, malgré les multiples exercices spirituels, provoque le découragement et le dégoût de la prière chez certains fidèles. Ces derniers conçoivent leurs prières comme des ordres donnés à Dieu et auxquels il doit se plier. De tout ce qui précède, il ressort pour nous, la nécessité de préciser les conditions et les caractéristiques de la prière chrétienne.

**Conditions et caractéristiques de la prière chrétienne**

5- La prière chrétienne est fondamentalement un moment de rencontre avec le Seigneur. « *Quand tu pries, ne rabâche pas comme les païens, qui aiment à se montrer, mais retire-toi dans ta chambre. Ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra* » (cf. Mt 6, 6). Dieu s'invite dans le cœur de chaque fidèle pour un moment de cœur à cœur : « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ; mon Père l'aimera, nous viendrons vers lui et, chez lui, nous ferons une demeure* » (cf. Jn 14, 23). Les conditions pour que notre prière rencontre la bienveillance de Dieu sont entre autres : le recueillement, la confiance et la persévérance. Le recueillement désigne l'action par laquelle la volonté cherche à modérer la tendance à la dispersion, favorisant ainsi le calme intérieur et la sérénité (cf. Mt 6, 5-6). La confiance est la disposition intérieure sans laquelle il n'y a pas de prière sincère, capable de surmonter les épreuves et les difficultés, ainsi que le déclare Jésus : « *Je vous le dis en vérité, si quelqu'un dit à cette montagne : Ôte-toi de là et jette-toi dans la mer, et s'il ne doute point en son cœur, mais croit que ce qu'il dit arrive, il le verra s'accomplir. Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous l'avez reçu, et vous le verrez s'accomplir* » (Mc 11, 23-24). Cette confiance doit se muer en l'assurance que Celui qui nous écoute nous aime et nous comprend. Le Pape François constate à juste titre que « *la supplication est l'expression d'un cœur confiant en Dieu, qui sait que seul il est impuissant. Dans la vie du peuple fidèle de Dieu, nous trouvons beaucoup de supplications débordantes d'une tendresse croyante et d'une confiance profonde* »<sup>6</sup>.

Voilà pourquoi la prière nécessite aussi la persévérance comme nous le recommande Jésus dans les paraboles de l'ami importun (cf. Lc 11, 5-8) et de la veuve qui assaille de cris le juge inique (cf. Lc 18, 1-8). Saint Paul, pour sa part, nous exhorte à la prière continue : « *Priez sans cesse* » (1 Th 5, 17). Ce qui semble être un obstacle à notre joie, présentons-le au Seigneur dans la prière insistante et persévérante : « *Ne vous inquiétez de rien, mais, en toutes choses, exposez vos requêtes à Dieu par des prières et des supplications* » (Ph 4, 6). Une prière persévérante produit une transformation progressive ; elle rend fort dans les périodes de tribulation, elle donne la grâce d'être soutenu par celui qui nous aime et nous protège toujours.

6- Dans un second mouvement, nous voudrions vous proposer quelques caractéristiques qui traduisent le vrai sens de la prière. D'une part, retenons que la prière du chrétien est fondamentalement trinitaire. En effet, le chrétien est invité, dans son élan de prière, à entrer en relation avec les personnes divines, le Père, le Fils et l'Esprit Saint, car en définitive, toute prière s'adresse au Père, par le Fils dans la communion de l'Esprit Saint. Dans sa Lettre apostolique publiée à l'occasion du troisième millénaire, le Pape Saint Jean-Paul II insiste : « Réalisée en nous par l'Esprit Saint, la prière nous ouvre, par le Christ et dans le Christ, à la contemplation du visage du Père »<sup>7</sup>. La prière chrétienne est éminemment une prière filiale, d'autre part. C'est la prière d'un enfant qui, à tout moment, dans la joie et dans la tristesse, se tourne avec simplicité et sincérité vers son Père avec la certitude de trouver en lui, compréhension et accueil. Avec la prière du *Notre Père*, Jésus veut rendre ses disciples conscients de leur condition de fils adoptif de Dieu. La prière du chrétien est celle d'un fils qui s'adresse à Dieu son Père avec une confiance filiale exprimée par la belle expression typiquement chrétienne : *parrhesia*, confiance filiale, humble audace, certitude d'être aimé (cf. Ep 3, 12 ; He 3, 6 ; 1 Jn 2, 28)<sup>8</sup>. Par ailleurs, la prière chrétienne se veut un mouvement d'abandon entre les mains du Père qui consiste à aligner notre volonté sur la sienne tout comme Jésus au jardin des oliviers : « *Père, si tu le veux, éloigne de moi cette coupe ! Toutefois, que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la tienne* » (Lc 22, 42). S'abandonner ainsi à la volonté de Dieu nous dispose à laisser Dieu nous donner non pas ce que nous désirons pour nous, mais ce qu'il juge bon et opportun pour nous. Il s'agit de ce geste d'abandon actif, libre et conscient qui est celui d'un enfant qui se laisse porter par son Père (cf. Mt 18, 3). Notons pour finir que la prière chrétienne est à la fois personnelle (cf. Mt 6, 6) et communautaire (cf. Mt 18, 20 ; Ac 2, 42). Ces deux dimensions ne s'excluent pas ; elles se fécondent réciproquement en vue de la croissance spirituelle du fidèle.

**Recommandations pastorales en ce temps de Carême**

7- Chers frères et sœurs, en ce temps de grâce qui nous prépare à la célébration du mystère pascal, nous vous encourageons à faire de vos prières un cri filial, confiant et persévérant vers le Père qui nous aime, tout en recherchant l'abandon à sa volonté qui porte à la paix véritable (cf. Ps 84, 9). Nous vous exhortons aussi à faire monter vers lui, des prières d'intercession, de louange et d'action de grâce en écho à l'exhortation de Saint Paul : « *Bien-aimé, j'encourage, avant tout, à faire des demandes, des prières, des intercessions et des actions de grâce pour tous les hommes, pour les chefs d'État et tous ceux qui exercent l'autorité, afin que nous puissions mener notre vie dans la tranquillité et le calme, en toute piété et dignité* » (1 Tm 2, 1). Que des moments d'adoration silencieuse ou d'oraison soient introduits dans votre programme de vie.

8- Que notre jeûne, en ce temps de Carême, devienne un signe extérieur d'une attitude du cœur humble et contrit. En effet, le jeûne exprime le désir de s'humilier devant Dieu pour quêter sa miséricorde. Par conséquent, le jeûne est aussi une prière que l'on fait monter vers Dieu, dans une logique de pénitence, pour demander le pardon des péchés personnels et collectifs. Le jeûne peut être aussi orienté vers l'intercession en des situations délicates. Nous vous avons souvent appelés à observer des journées de jeûne et de prière et nous vous encourageons à continuer de le faire pour la paix dans le monde, dans notre pays et pour l'Église. Le jeûne et la prière permettent à Dieu d'opérer en nous son œuvre de sanctification, Lui qui nous lance cet appel pressant : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » (Mt 5, 48).

9- À la suite du Pape François, dans sa Lettre précitée à Monseigneur Rino FISICHELLA, que notre prière et notre jeûne de ce temps de Carême deviennent un instrument majeur de charité : « *La prière comme expression d'un seul cœur et d'une seule âme (cf. Ac 4, 32), qui se traduit par la solidarité et le partage du pain quotidien* ». La prière est donc appelée à devenir un engagement à soutenir concrètement ceux qui sont dans le besoin. Les œuvres que le Seigneur attend de nous sont d'abord des actes d'amour : « *S'il me manque l'amour, je ne suis rien* » (1 Cor 13, 2). Prier suppose que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour soulager les souffrances de nos frères et sœurs en humanité. Les communautés vivantes de base et les paroisses peuvent devenir les premiers lieux de prière, mais aussi d'actions concrètes en faveur des plus démunis.

10- Que la Vierge Marie, modèle de l'Église en prière, obtienne pour chacun de nous, une nouvelle effusion de l'esprit de prière. Qu'elle nous accompagne durant ce temps de Carême et de préparation intense à la célébration joyeuse du mystère pascal. Amen !

Fait à Cotonou, le 05 février 2024



+ Mgr Roger HOUNGBEDJI, op.  
Archevêque de Cotonou  
Président de la C.E.B.

1. Cf. CONCILE VATICAN II, *Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium*, Rome, 1964, n°40.

2. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n°2744.

3. Lettre du Pape François à Monseigneur Rino FISICHELLA, Président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation.

4. Pape François, Exhortation apostolique sur la sainteté dans le monde actuel *Gaudete et exsultate*, Rome, 2018, n°147.

5. Cf. Benoît XVI, *L'âme de la prière*, Editions Artège, 2016, p.15.

6. Pape François, *Gaudete et exsultate*, N° 154.

7. Jean-Paul II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, Rome, 2001, no 32.

8. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 2778.



## DE LA CORRECTION DU CODE À LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

# La polémique enfle, Talon tempère

**Début janvier dernier, la Cour constitutionnelle a relevé des erreurs dans le Code électoral et demandé aux députés de les corriger avant les élections générales de 2026. De quoi susciter des réactions qui lient cette correction à la révision de la loi fondamentale du Bénin. Chaque camp y va avec ses arguments, au grand dam des populations.**

Alain SESSOU

Jeudi 04 janvier 2024. La Haute juridiction en matière constitutionnelle au Bénin rend la décision Dcc 24-001. À travers celle-ci, les sept Sages invitent expressément les représentants de la Nation à « modifier le Code électoral pour, d'une part, rétablir l'égalité du pouvoir de parrainer à l'égard de tous les maires et, d'autre part, rendre conformes à l'article 49 de la Constitution, les dispositions de l'article 142, alinéa 8 de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral ». Quelques jours plus tard, le député Assan Séibou, président du groupe parlementaire *Bloc républicain*, l'un des deux principaux partis soutenant le président Patrice Talon, introduit à l'Assemblée nationale une proposition de révision de la Constitution. Car selon lui, la correction du Code électoral ne pourra s'opérer sans avoir révisé la Constitution du 11 décembre 1990 modifiée en novembre 2019.

Tollé général ! Le parti *Les Démocrates*, principale formation de l'opposition, exprime son désaccord. Elle crie au scandale. Son président, l'ancien Chef d'État, Boni Yayi, est catégorique. Pour lui, la révision de la Constitution ne vient régler aucun dysfonctionnement, aucune malformation normative dont la non résolution créerait des difficultés au processus électoral. Mieux, il pointe un doigt accusateur sur son successeur qui serait à la manœuvre. « C'est un projet politique qui vise à atteindre les objectifs du président Talon pour 2026. C'est un projet stratégique qui vise à prendre de court le peuple béninois, à dribbler l'opposition et à régler des comptes aux dissidents de la mouvance présidentielle. Cette révision, c'est le projet personnel du président Talon. Ce n'est pas celui du peuple béninois ni de l'opposition », martèle Boni Yayi sur sa page Facebook. Or, à la rencontre avec les groupes parlementaires le 22 janvier dernier, le chef de l'État a été ferme. Il ne serait demandeur d'aucune modification de la Constitution. Soit !

### Révision inopportune

Mais nombreux sont les Béninois qui sont très méfiants

par rapport à l'initiative de réviser la Constitution portée par un député de la mouvance présidentielle. Au-delà de l'opposition radicale qu'incarne le parti *Les Démocrates*, les autres formations politiques de l'opposition sont également réservées par rapport à cette révision de la loi fondamentale. Paul Hounkpè, président de Force Cauris pour un Bénin émergent (Fcbé), pense que la révision de la Constitution n'est pas nécessaire. L'ancien président de la Cour constitutionnelle, Me Robert Dossou, va dans le même sens. Sur une radio de la place, il a souligné que la révision de la Constitution est inopportune. Ce que soutient fortement un politologue qui a requis l'anonymat. « Je ne vois vraiment pas pourquoi il faut réviser la Constitution, alors qu'on n'en avait pas du tout besoin pour corriger le Code tel que la Cour constitutionnelle l'avait demandé », s'exclame-t-il. Un avis partagé par l'ensemble des partis de l'opposition. Des Organisations non gouvernementales ayant à leur tête *Social Watch*, ont également exprimé leur opposition à la révision de la Constitution. Mais au-delà, la *Renaissance nationale* de Claudine Prudencio et *Moele-Bénin* de Jacques Ayadji, deux partis de la mouvance présidentielle, rejettent la révision de la Constitution, estimant comme d'autres que

le Code pourrait être corrigé sans chercher à modifier la loi fondamentale.

Ce que réfute l'un des caciques de la mouvance présidentielle, Orden Alladatin, président de la Commission des lois à l'Assemblée nationale. Sur une radio de la place, il a indiqué qu'il y a des difficultés perceptibles par rapport aux élections générales de 2026, ce qui, à l'avis de la mouvance présidentielle, nécessite des réajustements dont celui du calendrier électoral. Or souligne-t-il en substance, le calendrier électoral a sa source même dans la Constitution. Du coup, on ne peut corriger le Code électoral selon lui sans réviser la Constitution.

### Le phénomène Macky est redouté au Bénin

On était dans cet imbroglio juridico-politique quand survient au Sénégal la crise marquée par un coup d'arrêt du processus électoral. En effet, le président Macky Sall annonce le samedi 03 février dernier lors d'un discours télévisé le report de la présidentielle prévue pour le 25 février 2024. Dans la foulée, le Parlement est convoqué pour voter en procédure d'urgence la révision de la Constitution en son article 31. Ce qui permet au président sortant de rester au fonction jusqu'à l'installation de son successeur. L'élection présidentielle est maintenant

prévue pour le 15 décembre 2024 sauf revirement de dernière minute pour diverses raisons. Inédit pour la démocratie sénégalaise. « Ce coup d'État institutionnel va produire des effets dans la sous-région », affirme un ancien fonctionnaire du Système des Nations unies. Antoine, étudiant en 3<sup>e</sup> année de philosophie à l'Université, pense que le scénario est en téléchargement au Bénin. Un avis que partage un fonctionnaire du ministère de l'Enseignement secondaire qui a requis l'anonymat.

Dans les marchés, dans les bars, dans les marchés, dans les services, dans les écoles et un peu partout, la polémique enfle. Le phénomène Macky est redouté au Bénin. En attendant la correction du Code électoral par l'Assemblée nationale via la révision de la Constitution, le président Patrice Talon tempère. Au cours de sa conférence de presse du jeudi 8 février 2024 il a martelé : « Je ne veux pas qu'on touche une seule virgule de la constitution. Je l'ai dit aux députés de la mouvance ». Cependant, le mystère est total sur la prorogation ou non du mandat que pourrait induire la révision de la Constitution en cours. « Tout est possible. Tout dépendra de l'interprétation de la nouvelle loi fondamentale par le juge constitutionnel », déclare un juriste qui a requis l'anonymat.

## Dans un contexte malsain

À deux ans à peine de l'élection présidentielle de 2026, le Bénin est marqué par une situation de plus en plus difficile pour une frange importante de la population. Plusieurs centaines de Béninoises et Béninois condamnés à tort ou à raison par la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet), croupissent dans les prisons. D'autres sont en exil. Le nombre de plus en plus croissant de jeunes sans emploi et à l'avenir incertain est très préoccupant. Le Gouvernement de la Rupture visiblement n'offre aucune perspective pour trouver une issue favorable aux détenus et exilés politiques. Les relations entre l'opposition et le Gouvernement sont exécrables.

C'est dans ce contexte malsain que survient la correction du Code électoral, puis soudainement surgit la révision de la Constitution. D'où le fondement de la méfiance grandissante qui entoure la proposition de la révision de la Constitution. À quelques exceptions près, la situation ressemble à celle de 2013 où avait germé l'idée de la révision de la Constitution sous l'ancien président Boni Yayi. À l'époque, la Conférence épiscopale du Bénin avait publié un message intitulé : « Le malaise politique actuel et la révision de la Constitution » pour alerter sur la nécessité de dialoguer dans la Nation avec toutes les forces politiques. Un peu plus de 10 ans après, le message reste d'actualité. À cet effet, il est important par exemple pour les uns et les autres de méditer ce pan de la lettre pastorale des Evêques en ce moment agité par la fameuse révision de la Constitution engendrée par la correction du Code électoral : « Nous devons plutôt veiller à construire la cohésion nationale dans un esprit de service, mobilisant les différents courants d'idées et de sensibilités, même les plus opposés avec le souci constant du bien de chacun et de tous. Comme l'écrit l'Apôtre Paul, « revêtez des sentiments de compassion, de bienveillance, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous les uns les autres, et si l'un a un grief contre l'autre, pardonnez-vous mutuellement ; comme le Seigneur vous a pardonnés, faites de même, vous aussi. Et par-dessus tout, revêtez l'amour : c'est le lien parfait » (Co3, 12-14).

A.S

## ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Nouvelle publication

### Dégonfler les muscles

Le tissu se déchire de plus en plus. La mésentente dans la sous-région ouest-africaine vient de franchir un nouveau cap. Avec l'annonce du retrait du Niger, du Burkina Faso et du Mali de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), le dimanche 28 janvier dernier à travers un communiqué commun, l'abîme se creuse davantage entre les Nations sœurs. Si pour les uns il s'agit d'une nouvelle pagaille des putschistes sahéliens coutumiers du fait, pour d'autres leurs revendications sont pleinement justifiées et méritent attention. Toujours est-il que tout va de mal en pis depuis plusieurs mois dans cet espace où l'animosité a déjà trop duré.

Les dénonciations des militaires au pouvoir dans ces États se veulent aussi l'expression de la frustration dont leurs peuples sont victimes, ce qui rend pénible leur quotidien. Pourquoi ne pas prendre franchement acte de la situation de fait qui prévaut chez eux et dépasser les arguties sur l'illégitimité de leur pouvoir, puisqu'ils l'exercent ? Et puisqu'ils se montrent déterminés à aller jusqu'au bout de leur logique, quoique suicidaire et nocive pour une réelle intégration sous-régionale et continentale, ne serait-il pas sage de ne pas interpréter leur comportement comme une tentative d'intimidation ou un chantage de mauvais goût ?

Il est temps de se rassembler autour de l'arbre à palabres pour examiner la fidélité ou non aux idéaux des pères fondateurs de la Cédéao afin de remettre les pendules à l'heure, sans feinte. Il est temps de surmonter les divergences afin que les liens familiaux soient sauvegardés à tout prix. C'est aussi le moment de confesser les trahisons contre la fraternité et la solidarité ainsi que l'abandon des peuples frères en danger en pensant, dès les débuts, que le mal était loin de chez soi. Après tout, qu'on soit aux marchés de Habou-Béné à Niamey, de Assigamè à Lomé, de Balogun à Lagos, de Bagadadji à Bamako, de Rood Wooko à Ouagadougou ou de Tokpa à Cotonou, on y rencontre des Ivoiriens, des Sénégalais, des Guinéens, des Béninois, des Nigériens, des Nigériens et autres citoyens de l'Afrique de l'Ouest. Il faut donc intensifier le dialogue et dégonfler totalement les muscles afin de focaliser l'attention de tous sur le développement de nos pays.



## COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA FRATERNITÉ HUMAINE

# Des débats axés sur le vivre-ensemble et l'écologie

Le samedi 3 février 2024, l'Université d'Abomey-Calavi a abrité un colloque à l'occasion de la 4<sup>e</sup> édition de la Journée internationale de la fraternité humaine. Organisée par la Chaire Unesco des Droits de la personne humaine et de la démocratie et Capital social chrétien, l'édition de cette année a été placée sous le thème : "Interdépendance complexe et réalité écologique".

Emmanuel AMOUSSOU  
STAGIAIRE

En organisant le colloque sur le thème : "Interdépendance complexe et réalité écologique", Capital social chrétien et la Chaire Unesco des Droits de la personne humaine et de la démocratie (Dphd) comptent offrir au public l'opportunité d'approfondir les concepts de "fraternité révélée", "fraternité rationalisée" et "fraternité universelle". La Journée internationale de la fraternité humaine est une occasion qu'offrent les Nations Unies à tous les pays afin qu'ils réfléchissent à la manière d'amener les hommes à cultiver davantage la compassion, la compréhension religieuse et le respect mutuel. Dans son allocution, le Père Nathanaël Soédé, aumônier national des cadres et personnalités politiques du Bénin, a invité les participants « à s'ouvrir à la vérité pour accueillir et échanger des paroles qui ne couvrent pas le mensonge ni la violence ». Selon lui, « la fraternité que nous célébrons déjà sera pour nous non pas un vain mot, mais une donnée fort complexe que notre pays a cernée avant que cette Journée ne soit décidée pour le monde entier par les Nations Unies. Notre devoir au Bénin est de faire de la fraternité ce qui doit



Photo /La Croix/ Emmanuel AMOUSSOU

### Les conférenciers lors des discussions

finallement nous rassembler dans les débats que nous menons, et accueillir la réalité écologique véritable ».

#### La question de l'écologie

La compassion, la compréhension religieuse et le respect mutuel ne sont rien d'autre que des valeurs indispensables pour le fondement d'une paix véritable et permettent aussi de bien souder les liens de la famille humaine. Mais en

dehors de ces éléments majeurs pour la 4<sup>e</sup> Journée internationale de la fraternité humaine au Bénin, les acteurs ont décidé de réfléchir sur l'écologie, surtout sur la nécessité de préserver notre maison commune qu'est la planète. « La Terre est un prolongement de la nature et demeure une ressource vitale. Nous devons apprendre à coexister avec la nature plutôt que de tenter de la dominer à tout prix. La nature est un bien

commun de l'humanité, ce bien devrait donc, pour des raisons morales et rationnelles, être respecté de tous parce qu'il a une valeur patrimoniale unique », déclare le Père Guillaume Chogolou, représentant Mgr Roger Houngbédji, Archevêque de Cotonou. Il ajoute : « La dilapidation des ressources naturelles, la pollution de l'air, des sols et sous-sols, des mers et des fleuves atteignent des seuils critiques parce que les hommes

des temps modernes ont eu à l'égard de ce capital humain, des comportements irresponsables stimulés par l'appât du gain et la boulimie du consumérisme d'une partie de la population mondiale ».

#### La détermination de l'Église catholique

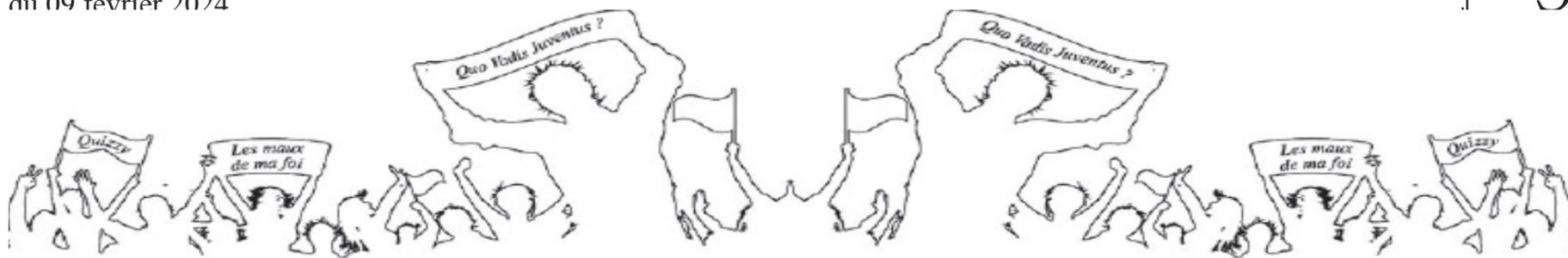
C'est pourquoi l'Église catholique au Bénin s'engage à jouer sa partition afin d'endiguer cette crise climatique et environnementale qui n'épargne aucun pays de la planète. « La partition que l'Église entend jouer est une véritable contribution aux efforts mondiaux que la plupart des pays consentent de diverses manières et de façon soutenue pour juguler cette crise effrayante et effroyable qui ne laisse aujourd'hui plus personne indifférent quelles que soient les lectures et sensibilités que nous pouvons avoir de la menace et du danger », martèle le Père Chogolou.

Les allocutions des organisateurs ont laissé place à une visio-conférence sur le rapport foi-raison-environnement animée par Tebaldo Vinciguerra, Officiel du dicastère du service de développement humain intégral, section "Recherche et Réflexion" du Vatican. Par la suite, les participants ont eu droit à trois différentes communications dans l'objectif de situer chacun sur ses responsabilités pour une meilleure préservation de l'environnement.



Photo /La Croix/ Emmanuel AMOUSSOU

Le public suit attentivement le thème développé



## Jeune, comment choisir ton âme sœur ?

En ce mois de février et plus précisément le 14, les couples célèbrent la Saint Valentin considérée comme la fête des amoureux. Les déclarations d'amour et les cadeaux sont offerts afin de manifester l'amour qu'on éprouve pour sa bien-aimée. Mais comment trouver sa véritable âme sœur et quels sont les bienfaits d'une vie à deux bénie par Dieu dans le sacrement du mariage ? Le Père Augustin Ismailou Fortuné Sidi, Aumônier diocésain adjoint des vocations et formateur au Petit Séminaire Saint Joseph d'Adjatokpa, nous répond.

(Propos recueillis par Monaliza HOUNNOU)

1°

**Cher Père, qu'entend-on par « âme sœur » ?**

Dans son livre intitulé "L'âme-sœur", le Père Théophile Akoha, en parlant du couple et particulièrement de l'âme sœur, écrit : « Epris d'ivresse l'un pour l'autre, l'amour qui porta et transporta leurs cœurs, montre qu'il n'y a rien sans rien. S'il y a eu compatibilité des sentiments, perdurance dans la communion des personnes et une telle fougue à décider chacun d'eux à s'engager durablement pour l'autre, c'est qu'ils étaient faits pour être ensemble. L'âme sœur maintient plutôt dans la durée et la perdurance de son appivoisement. Elle est comme une destinée qui a son mystère. Mais on

finir toujours par trouver le chemin qui mène à elle quand on sait attendre et discerner ». On comprend avec le Père Akoha que l'âme sœur est l'homme ou la femme destiné(e) de toute éternité par Dieu à l'union avec celui ou celle qu'on pourrait appeler sa seconde moitié. Ceci, dans le respect des propriétés et finalités du mariage, ainsi que dans la mesure où le degré de compatibilité est le plus élevé par rapport à tous les autres.

Dans la culture Fon, on parle de "Sésu" ou de "Sési", c'est-à-dire le mari ou la femme prévu(e) par Dieu de toute éternité. En présence de l'âme sœur, on se sent plus heureux, on est plus épanoui. Et comme le dit

le Père Akoha, cela doit perdurer. Pour une meilleure compréhension, nous pouvons relire le mythe de l'androgynie dans "Le Banquet" de Platon et le second récit de la création dans le livre de la Genèse. L'âme sœur est l'être, la personne qui vous est assortie. Par ailleurs, ne pas parler d'« âme frère », mais plutôt d'« âme sœur », est simplement lié aux règles de la grammaire française qui a fait du mot « âme », un mot féminin. Le mot « sœur » qui vient qualifier « âme » et qui exprime les relations fraternelles qu'on a avec une personne féminine, s'est donc accordé en genre avec le mot qu'il qualifie.

2°

**En tant que jeune, comment trouver alors son âme-sœur, en ayant la certitude que c'est le bon choix pour mener sa vie à deux ?**

Dans la recherche de l'âme sœur, il faudra tenir compte d'un certain nombre de paramètres et de dispositions. Rechercher et trouver son âme sœur n'a souvent pas été une entreprise aisée. C'est au prix d'une attention et d'un discernement patient que l'on arrive à trouver son âme sœur. Voici quelques conseils que nous prodiguons, à ce sujet, le Père Théophile Akoha : Il faut, dans un premier temps, avoir la certitude de sa vocation au mariage. Pour y parvenir, il faut d'abord croire que le mariage est

un chemin d'épanouissement pour soi, ensuite avoir envie de cheminer avec quelqu'un pour toute la vie et enfin, avoir envie d'avoir des enfants. Dans un deuxième temps, il faut honorer quelques principes : premièrement, se convaincre que l'âme sœur se trouve toujours dans l'environnement immédiat. Même si elle naît, grandit et s'accomplit dans un milieu géographique éloigné, Dieu s'arrange toujours pour occasionner la rencontre en un lieu précis où se trouvent l'un et l'autre. Deuxièmement, il

faut apprendre à aller au-delà des critères de choix préétablis. Il est bon d'avoir des critères de choix, mais quelquefois et bien souvent, les circonstances nous demandent d'aller au-delà pour nous ouvrir au plan de Dieu. Troisièmement, il faut sortir de la solitude pour s'ouvrir à la rencontre. Il faut aller vers les autres. Dans un 3<sup>e</sup> et dernier temps, il est nécessaire de prier, de se laisser guider par le Seigneur Maître de toute vie, et de discerner en invoquant la lumière et l'assistance de l'Esprit Saint.

3°

**Face aux jeunes qui sont encore réticents à aller au mariage, quels conseils avez-vous à leur donner ?**

Le canon 1055 du Code du Droit canonique affirme que : « L'alliance matrimoniale par laquelle un homme et une femme constituent entre eux, une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur, à la dignité de sacrement ». Cela signifie que s'il est naturel pour l'homme et la femme de s'unir dans un lien matrimonial stable pour la vie, il est encore plus nécessaire pour le chrétien de réaliser cette union dans le Seigneur par la réception du sacrement de mariage. Et cela, pour plusieurs raisons. Entre autres, le mariage est un sacrement et

donc un lieu de réception de la grâce pour une meilleure fécondité de vie. Le mariage comme sacrement est par conséquent une suite logique du sacrement de baptême qui nous configure au Christ.

De ce fait, ce sacrement vient, sans être à caractère, donner un statut nouveau qui s'enracine dans le baptême et l'approfondit. Ne l'oublions pas, avec le sacrement de l'Ordre, le mariage forme la catégorie des sacrements d'état de vie et de mission. Se priver alors de ce sacrement pour des personnes qui se sentent une vocation à la vie conjugale est un défaut qui installe dans « une situation de grave indigence », pour employer les mots mêmes de la

Congrégation pour la Doctrine de la Foi dans la Déclaration *Dominus Iesus*. Partant de là, j'encourage fortement les chrétiens et surtout les jeunes à avancer résolument et patiemment vers la célébration de ce sacrement. Mais cela suppose en amont, une formation de qualité pour une meilleure compréhension des enjeux de la vie matrimoniale, selon l'enseignement traditionnel du Christ transmis par l'Église de génération en génération. Vouloir se marier est une chose, mais se former pour être un bon époux et père ou une bonne épouse et mère, en est une autre. Puisse la Sainte Famille assister et guider les pas de toutes les personnes appelées à cette vocation de la vie à deux ! Amen !



## Les maux de ma foi<sup>1</sup>

**Qu'est-ce que "l'hymne à la charité" ?**

L'hymne à la charité est un court et beau passage de la première Lettre de Saint Paul Apôtre aux Corinthiens (1Co 13, 4-7). Le Pape François l'a repris et expliqué dans l'Exhortation Apostolique post-synodale *Amoris Laetitia* pour montrer certaines caractéristiques de l'amour véritable :

« La charité est patiente ;  
la charité est serviable ;  
elle n'est pas envieuse ;  
la charité ne fanfaronne pas,  
elle ne se gonfle pas ;  
elle ne fait rien d'inconvenant,  
ne cherche pas son intérêt,  
ne s'irrite pas,  
ne tient pas compte du mal ;  
elle ne se réjouit pas de l'injustice,  
mais elle met sa joie dans la vérité.

Elle excuse tout,

croit tout,

espère tout,

supporte tout » (1Co 13, 4-7) ou (Pape François, *Exhortation Apostolique post-synodale Amoris Laetitia*, n°90, 2016)

Père Jean Baptiste TOUPÉ

1- Les « maux de ma foi » est une émission quotidienne diffusée sur les ondes de Radio Immaculée Conception du lundi au samedi, et produite par le Cercle de Réflexion et d'Évangélisation des jeunes, « Les maux de ma foi », et animée par Paloma Hounnou. En collaboration avec Radio Immaculée Conception, "Croix Junior" vous propose une explication des « mots » souvent utilisés à l'église et dont nous ignorons parfois le sens.

## Quizz !

**Dans l'Ancien Testament, quelle ville est encore appelée « la ville des palmiers » ?**

A- Bethléem

B- Jéricho

C- Nestorius

Envoyez la bonne lettre suivie de la réponse juste au **51 78 55 29**, par SMS Direct, tout en précisant **Jeu EJ N° 56, votre nom, prénom et lieu de résidence.**

**NB :** Prière respecter scrupuleusement ces consignes et vérifier le numéro indiqué avant d'envoyer votre réponse, pour ne pas être disqualifié (e).

**Bonne chance à toutes et à tous !**

**Réponse du Jeu EJ N° 55 : D- Le massacre des « Saints Innocents » a été ordonné par Hérode le grand.**

**Gagnante : Mme Monique TONDÉ**

Félicitations à vous, chère gagnante ! Pour retirer votre lot, vous êtes priée de vous rapprocher du Secrétariat du Journal La Croix du Bénin sis au Centre Paul VI de Cotonou, munie de votre pièce d'identité.

## PÈLERINAGE NATIONAL ANNUEL DE LA CHORALE "HANYÉ"

# Mgr Eugène Houndékon appelle à l'unité des choristes

Venus de tous les diocèses du Bénin, les membres des chorales "Hanyé" ont tenu leur pèlerinage national annuel à la grotte mariale Notre-Dame d'Arigbo de Dassa-Zoumè. C'était l'occasion pour Mgr Eugène Cyrille Houndékon de féliciter les choristes et de répreciser l'esprit d'unité et d'humilité qui doit entourer la mission du Comité national et de tous les membres.

## ► Urgence du témoignage et du don du pardon

Juste YÉLOUASSI  
CORRESPONDANT

Ils sont venus de tous les diocèses du Bénin en uniformes différents et variés. On pouvait lire sur leurs habits : « Sainte Cécile, patronne des musiciens et artistes, Saints Michel, Gabriel et Raphaël, Archanges, Sainte Marie, Notre-Dame des Victoires, Priez pour nous ! ». La joie se lisait sur les visages. C'étaient les membres de la chorale *Hanyé*, instrumentistes et choristes, locuteurs en langues Fon et Mahi et autres, qui ont accouru vers la Vierge Marie aux pieds de Notre-Dame d'Arigbo de Dassa-Zoumè pour vivre le pèlerinage annuel qui s'est tenu les 3 et 4 février 2024, accompagnés des aumôniers et religieuses.

La foule immense a commencé à se rassembler aux environs de 15h afin de méditer et vivre le chemin de croix pour quêter la clémence et le pardon divins. La messe inaugurale a été présidée par Mgr Eugène Cyrille Houndékon, évêque d'Abomey, qui a rendu gloire à Dieu ce jour où il fêtait ses 16 ans d'épiscopat. Voilà un aspect particulier qui a caractérisé ce pèlerinage. Le deuxième aspect spécial était



Plus de 160 instrumentistes ont reçu leurs attestations lors du pèlerinage

la remise des attestations à plus de 160 instrumentistes toutes catégories confondues. Ils sont désormais des formateurs en gong, petits et grands tam-tams,

balafons, castagnettes.

### L'accompagnement de Dieu pour la mission

À l'entame de la célébration

eucharistique, le Père Olivier Adandjaï, Aumônier national de la chorale *Hanyé*, a prononcé son allocution d'ouverture pleine d'enthousiasme et de vivacité, assortie de vœux et de gratitude à l'endroit de Mgr Eugène Cyrille Houndékon à qui le Comité national de la chorale *Hanyé* a offert un cadeau. Dans son homélie prêchée en langue Fon, Mgr Houndékon qui est également président national de la chorale *Hanyé*, a adressé ses vives félicitations et ses meilleurs vœux aux pèlerins, aux prêtres concélébrants notamment l'équipe sacerdotale chargée de l'animation du sanctuaire marial de Dassa-Zoumè et à l'Aumônier national de la chorale *Hanyé*. Il a félicité l'équipe d'organisation pour son sens de délicatesse.

En lien avec la liturgie de la Parole, le prélat a montré comment Dieu, lorsqu'il envoie ses ouvriers, ses messagers, les accompagne. « Quand Dieu choisit et envoie en mission, il accompagne son messager qui à son tour, vient rendre compte. Votre présence nombreuse ici en est une illustration », déclare-t-il. Le Seigneur a choisi Salomon

pour succéder à son père, le roi David. Il a demandé la Sagesse au Seigneur afin de mieux gouverner le peuple qui lui est confié (1Rois 3, 4- 13). Dieu a apprécié sa demande et la lui a accordée en plus des richesses de ce monde.

### Distinctions honorifiques et remise d'attestations

Mgr Houndékon a souligné l'importance des sessions de formation en chants et instruments où l'occasion est offerte aux uns et aux autres de se ressourcer et de se perfectionner. « La louange du Seigneur à travers les chants complète l'évangélisation », précise-t-il. Quant aux décisions prises lors des dernières assises tenues à Abomey, Mgr Houndékon a invité les uns et les autres à les respecter pour le bien de tous. Il a exhorté à l'unité, l'humilité, la charité et la discipline ecclésiastique. « Aucune instance en dehors du Comité national de la chorale *Hanyé* n'a le droit de publier un document ou un tome des chants en Fon », rappelle-t-il. À l'instar du roi Salomon, chaque homme doit demander la sagesse pour sa propre gouverne. Le manque de cette vertu conduit des responsables à des actes criminels comme les passions des Martyrs. Ce fut le cas de Saint Pierre au temps de l'empereur Néron. Alors, empereurs et rois devront être animés de cette sagesse.

Aux fidèles chrétiens rassemblés, Mgr Houndékon a insisté sur l'urgence du témoignage et du don du pardon. À la fin de l'eucharistie, les attestations ont été remises à plus de 150 choristes, et les distinctions honorifiques ont été attribuées à 12 anciens membres de la chorale *Hanyé*. La première nuit a été consacrée à l'adoration du Saint Sacrement par diocèse. Le lendemain dimanche 4 février, la messe de clôture a été présidée par le Père Fortuné Badou, Recteur du sanctuaire marial, et l'homélie prononcée par le Père David Batto. Les bénédictions des objets de piété et des pèlerins ont mis fin au pèlerinage dans une ambiance de gaieté et de ferveur.



Mgr Eugène Cyrille Houndékon au cours de la procession de sortie de la messe

## PÈLERINAGE NATIONAL ANNUEL DE LA CHORALE "HANYÉ"

### ► Gardons l'unité pour servir Dieu par Marie

**Benoît-Mariano AYENA**

Le samedi 3 janvier 2024, le Père Olivier Adandjaï a eu du mal à contenir sa joie. Devant l'immense foule de fidèles et de choristes de la chorale *Hanyé*, rassemblée à la grotte mariale de Dassa, il s'est exclamé : « En nous voyant ce soir aux pieds de la Vierge Marie Notre-Dame d'Arigbo de Dassa, je suis simplement ému, très ému parce que vous aimez la Vierge Marie, et ça se sent dans votre joie, ça se voit dans vos animations. Nous sommes venus du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest pour rendre grâce à Dieu par Marie. L'immense joie qui m'anime actuellement est la vôtre ». Puis il enchaîne : « Je laisse simplement le Seigneur vous bénir pour que

ce pèlerinage nous donne les grâces dont nous avons besoin auprès de Dieu par Marie, et que nous adorons Dieu en esprit et en vérité ».

Au terme des trois jours du pèlerinage, l'Aumônier national est conscient des défis de la chorale *Hanyé*. « La chorale *Hanyé* a beaucoup de défis à relever », lance-t-il avec espérance. Pour lui, l'aménagement du Centre Père Antonin Gauthier, siège de la chorale *Hanyé*. Le Père Adandjaï a le souci d'embellir cette maison qui représente le siège de toute la chorale *Hanyé* sur le plan national. Alors, il y a beaucoup de choses à faire. On peut citer : la construction de la chapelle pour les messes, la construction de salles



Père Olivier Adandjaï

polyvalentes. « L'autre besoin important est l'hébergement des enfants qui viennent pour les camps de mission. Il manque

cruellement de places. Et il nous faut y remédier », insiste l'Aumônier national de la chorale *Hanyé*. Pour y arriver, le soutien de toutes les bonnes volontés sous quelque forme qu'il soit, est le bienvenu.

Le grand souci pour cette année est la réfection de l'aumônerie. Car il faut bien un cadre approprié pour tous les aumôniers qui y viennent. Il attache également beaucoup de prix à l'unité de la chorale *Hanyé*. « Gardons l'unité au sein de la chorale *Hanyé* pour pouvoir servir Dieu par Marie », conclut-il.

*Acheter La Croix, c'est bon ; s'abonner, c'est encore mieux.*

## ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

# Consécration de l'église de Titirou

**Marlène AYÉDAMOU**  
CORRESPONDANTE

**La paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Titirou a abrité un événement religieux exceptionnel le samedi 4 février 2024. À l'occasion de ses 15 ans d'existence, l'église a été consacrée par Mgr Pascal N'Koué. Cet événement a connu la présence de plusieurs prêtres et fidèles venus de divers horizons.**

Les fidèles de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Titirou se sont rassemblés devant l'église, impatients de participer à une messe empreinte de solennité et de ferveur. Les chants et danses ont résonné dans toute l'église, annonçant ainsi le début de la cérémonie tant attendue. La messe a été présidée par Mgr Pascal N'Koué, Archevêque de Parakou, entouré d'une trentaine de prêtres venus des quatre coins de l'archidiocèse de Parakou pour honorer cet événement. L'église, magnifiquement décorée pour l'occasion, a accueilli à bras ouverts les fidèles venus rendre grâce à Dieu pour les 15 années de vie paroissiale. La cérémonie a débuté par l'ouverture solennelle de la porte de l'église, symbole fort de l'accueil de



Mgr Pascal N'Koué procédant à l'onction de l'autel

Jésus-Christ par la communauté. Les paroissiens ont alors fait leur entrée dans l'église à la suite de l'Archevêque et des prêtres. L'émotion était palpable dans chaque regard, geste et parole prononcée.

Pendant la messe, Mgr N'Koué a adressé un vibrant hommage à la communauté de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Titirou. Il a souligné l'importance de la foi et de l'engagement des paroissiens

dans le développement de leur église. Il a également rappelé la figure inspirante de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne de la paroisse, qui a marqué l'histoire de l'Église par sa simplicité et son amour pour Dieu. Le prélat a expliqué les différentes phases de la consécration, dont l'onction qui confirme l'église et le Saint Sacrifice de l'eucharistie qui doit être pris au sérieux.

La messe de consécration

a été ponctuée par des chants liturgiques, des prières ferventes et l'échange de signes de paix entre les fidèles. L'assemblée

s'est ensuite rassemblée pour un repas communautaire sur la paroisse, renforçant ainsi les liens fraternels entre les membres. Au-delà de la cérémonie religieuse, cet événement a été l'occasion de célébrer la vie et la vitalité de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Titirou. Depuis 15 ans, elle rayonne de sa foi et de son ouverture au dialogue interreligieux, contribuant ainsi au tissage du vivre-ensemble dans cette région du Bénin.

Cette messe de consécration restera longtemps gravée dans les mémoires des fidèles de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Titirou. Elle marque à la fois un moment de recueillement et de joie, de réflexion et de prière. Un moment où la foi s'est exprimée en toute simplicité, et où la communauté a renouvelé son engagement envers Dieu et envers les autres. Un moment fort pour cette paroisse qui continuera d'aller de l'avant, portée par son histoire et sa foi inébranlable.

*Acheter La Croix, c'est bon ; s'abonner, c'est encore mieux.*

## Parole de Dieu

Septième dimanche du temps  
ordinaire B

(18 février 2024)

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

**PREMIÈRE LECTURE - Lecture du livre de la Genèse Gn 9, 8-15**

Dieu dit à Noé et à ses fils : « Voici que moi, j'établis mon alliance avec vous, avec votre descendance après vous, et avec tous les êtres vivants qui sont avec vous : les oiseaux, le bétail, toutes les bêtes de la terre, tout ce qui est sorti de l'arche. Oui, j'établis mon alliance avec vous : aucun être de chair ne sera plus détruit par les eaux du déluge, il n'y aura plus de déluge pour ravager la terre. » Dieu dit encore : « Voici le signe de l'alliance que j'établis entre moi et vous, et avec tous les êtres vivants qui sont avec vous, pour les générations à jamais : je mets mon arc au milieu des nuages, pour qu'il soit le signe de l'alliance entre moi et la Terre. Lorsque je rassemblerai les nuages au-dessus de la terre, et que l'arc apparaîtra au milieu des nuages, je me souviendrai de mon alliance qui est entre moi et vous, et tous les êtres vivants : les eaux ne se changeront plus en déluge pour détruire tout être de chair. »

**PSAUME 24 (25)**

Seigneur, enseigne-moi tes voies,  
Fais-moi connaître ta route.  
Dirige-moi par ta vérité, enseigne-moi,  
Car tu es le Dieu qui me sauve.

Rappelle-toi, Seigneur, ta tendresse,  
Ton Amour qui est de toujours.  
Dans ton Amour, ne m'oublie pas,  
En raison de ta bonté, Seigneur.

Il est droit, il est bon, le Seigneur,  
Lui qui montre aux pécheurs le chemin.  
Sa justice dirige les humbles,  
Il enseigne aux humbles son chemin.

**DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA PREMIÈRE LETTRE DE SAINT PIERRE APÔTRE 1 P 3, 18-22**

Bien-aimés, le Christ, lui aussi, a souffert pour les péchés, une seule fois, lui, le juste, pour les injustes, afin de vous introduire devant Dieu ; il a été mis à mort dans la chair, mais vivifié dans l'Esprit. C'est en lui qu'il est parti proclamer son message aux esprits qui étaient en captivité. Ceux-ci, jadis, avaient refusé d'obéir, au temps où se prolongeait la patience de Dieu, quand Noé construisit l'arche, dans laquelle un petit nombre, en tout huit personnes, furent sauvées à travers l'eau. C'était une figure du baptême qui vous sauve maintenant : le baptême ne purifie pas de souillures extérieures, mais il est l'engagement envers Dieu d'une conscience droite et il sauve par la résurrection de Jésus-Christ, lui qui est à la droite de Dieu, après s'en être allé au ciel, lui à qui sont soumis les anges, ainsi que les Souverainetés et les Puissances.

**ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MARC 1, 12-15**

Jésus venait d'être baptisé. Aussitôt, l'Esprit le pousse au désert et, dans le désert, il resta quarante jours, tenté par Satan. Il vivait parmi les bêtes sauvages, et les anges le servaient. Après l'arrestation de Jean, Jésus partit pour la Galilée proclamer l'Évangile de Dieu ; il disait : « Les temps sont accomplis : le règne de Dieu est tout proche. Convertissez-vous et croyez à l'Évangile. »

**Étude biblique**
**PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DE LA GENÈSE GN 9, 8-15**

Noé est bien antérieur à Abraham, il n'est pas hébreu : il est descendant d'Adam et très probablement, il habite en Mésopotamie, mais le texte ne précise pas où : la seule précision, c'est le lieu où échoue l'arche, le mont Ararat (Gn 8, 4), une montagne de 5000 m au Nord de Ninive. Ce que la Bible veut nous dire ici, c'est que Dieu n'a pas attendu le peuple hébreu pour faire Alliance avec toute l'humanité. L'arc-en-ciel ici qui semble unir ciel et terre, qui coïncide avec le retour de la lumière après la tristesse de la pluie, c'est un beau symbole pour l'Alliance entre Dieu et l'humanité.

**PSAUME 24 (25)**

Le psaume 24 est l'un de ceux qui nous sont proposés le plus souvent par la liturgie : ce qui veut dire qu'il doit être pour nous le modèle de la prière par excellence. Effectivement, on y trouve rassemblés les thèmes majeurs de la prière et de la foi d'Israël. Dans les quelques versets d'aujourd'hui, retenons-en au moins trois. Premier thème : le Dieu qui sauve. C'est le premier article du credo d'Israël. Deuxième thème de la foi d'Israël : la Loi est un cadeau de Dieu ; c'est la conséquence de la découverte que Dieu nous libère. Troisième thème de la foi d'Israël : Dieu est Amour, il n'est que Don et Pardon. Un amour qui s'étend à l'humanité de tous les pays et de toutes les époques : c'est ce qu'exprime le récit du Déluge, qui est notre première lecture de ce premier dimanche de Carême.

**DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA PREMIÈRE LETTRE DE SAINT PIERRE APÔTRE 1 P 3, 18-22**

Pierre applique une nouvelle fois à Jésus l'image du Serviteur souffrant d'Isaïe (Is 53) : « Lui, le juste, il est mort pour les coupables... » Et tout ceci, c'était pour nous, « afin de nous introduire devant Dieu » comme dit Pierre. Et l'expression « pour nous » est à entendre au sens le plus large possible : c'est-à-dire que, tous, qui que nous soyons, pouvons bénéficier de cette œuvre du Christ : « il est mort pour les coupables ». Même ceux qui, au temps de Noé, n'avaient pas été dignes de monter dans l'Arche, même ceux-là ont entendu désormais le message du salut. Donc, nous devons retenir que le Christ est mort pour tous une fois pour toutes. Et pour entrer dans ce salut offert par Dieu, il nous suffit d'être prêts à nous « engager envers Dieu avec une conscience droite » par le baptême tel que nous l'enseigne saint Paul.

**ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MARC 1, 12-15**

Chaque année, le premier dimanche de Carême, on lit le récit des Tentations chez l'un des trois évangélistes synoptiques ; cette année, nous les lisons dans Saint Marc : « Jésus venait d'être baptisé. Aussitôt, l'Esprit le pousse au désert. Et dans le désert, il resta quarante jours, tenté par Satan. Il vivait parmi les bêtes sauvages et les anges le servaient ». L'Évangéliste Marc n'écrit pas comme Saint Paul, mais à sa manière, il nous présente Jésus comme l'homme véritablement libre par rapport à toutes les tentations, celui qui est le premier-né de l'humanité nouvelle. Alors, on comprend là que c'est bien parce que la confiance est le seul chemin du bonheur pour l'homme que nous sommes invités à nous convertir. Car le contraire du péché, ce n'est pas la vertu, mais c'est la foi (la confiance).

Pour participer à l'animation de cette rubrique,  
appelez le 95 68 39 07 / 21 32 12 07

## COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

6<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire-B

### Dieu qui s'émeut pour la misère des hommes



Nous abordons aujourd'hui un sujet sensible : la lèpre. En Israël, elle frappe d'exclusion. Tout lépreux est exclu de la communauté des enfants d'Israël. Dès que le constat de la maladie est établi et que l'individu en est convaincu, commence pour lui le calvaire de sa vie. Il portera des vêtements déchirés et il laissera en désordre ses cheveux. C'est-à-dire qu'il se négligera. Il se couvrira le haut du visage jusqu'aux lèvres. C'est une attitude de honte et de confusion. Il criera : « Impur ! impur ! » (Lv 13, 1-2.45). Et le texte ajoute : « Tant qu'il gardera cette plaie, il sera impur. C'est pourquoi, il habitera à l'écart, sa demeure sera hors du camp » (Lv 13, 46). Nous voyons là une précaution collective contre la contagion. Mais cela prend une valeur religieuse parce qu'on en confie les diagnostics et la codification aux prêtres. Le peuple d'Israël est un peuple qui est en Alliance avec le Dieu Saint d'Israël. Dans cette communauté qui lui est dédiée, la sainteté et la pureté doivent être les marques du vivre-ensemble quotidien. Pour se préserver de la contagion, le pur doit être séparé de l'impur (Lv 20, 25). Tous doivent porter constamment le souci d'être un peuple d'Alliance consacré à Dieu qui est Saint et qui s'est mis à part, Israël pour qu'il soit à Lui seul (Lv 20, 26). Le sort du lépreux est triste puisqu'il porte la souffrance physique d'avoir un corps ravagé par des plaies purulentes, mais aussi celle morale d'être séparé de la communauté. Chaque époque détermine sa lèpre qui fait marquer la distance par rapport à certains dans la société. Dans le monde d'aujourd'hui, le lépreux qui fait fuir, c'est tout homme appauvri matériellement, ruiné par la maladie, poursuivi par des échecs permanents. Seul Jésus manifeste sa profonde compassion quelle que soit la ruine humaine ou spirituelle de l'homme.

#### Pris de pitié, Jésus toucha le lépreux

Qu'il est consolant de se sentir accueilli par quelqu'un lorsque tout le monde vous rejette ! Saint Paul en bon disciple de Jésus exhorte à ne rejeter personne : « Ne soyez un obstacle pour personne... Faites comme moi. Je tâche de m'adapter à tout le monde ; je ne cherche pas mon intérêt personnel... ». Si la lèpre dans l'ancien temps pousse à isoler le lépreux, c'est aussi pour préserver la vie de la multitude. Son sens spirituel, c'est aussi le péché. Selon l'ancienne théologie, le lépreux, c'est celui qui a été frappé par Dieu à cause de son péché : cela s'illustre par la lèpre de Myriam, la sœur de Moïse (Nb 12, 9) et par celle de Géhazi, le serviteur d'Élisée (2 R 5, 27) et aussi par la lèpre d'Ozias, le roi ambitieux (2 Ch 26, 16). Jésus brise les barrières érigées entre la société et l'homme dévoré par la misère. Il touche celui que la loi interdit de toucher. L'Évangile dit qu'il fut pris de pitié envers cet homme qui le supplie. Le terme grec utilisé pour traduire le sentiment de Jésus est : « *splagknistéis* » qui signifie « pris de pitié, pris aux entrailles, ému jusqu'au tréfonds de l'être ». Voilà les sentiments qui animent Dieu quand tu souffres. Il prend sur lui-même tes souffrances pour te soulager, comme l'a dit le prophète : « Il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui... » (Is 53, 5). Devant cet homme défiguré par la maladie, Jésus est ému jusqu'au plus profond de lui-même. Il souffre avec cet homme dont la chair pourrie répugne aux hommes et attire mouches et moucherons au passage. Jésus souffre avec toi quand tu souffres. Dieu ne tolère pas que ses créatures soient humiliées par la souffrance, la maladie, les conditions de vie dégradantes. Voilà ton Dieu. Étendant ses mains sur toi qui souffres, il te dit encore aujourd'hui : « Je le veux. Sois libéré ».

#### Dans ma vie

Montrer comme Jésus la miséricorde à tout misérable.

#### À méditer

Dieu ne tolère pas que ses créatures soient humiliées par les conditions de vie dégradantes. Voilà ton Dieu.

(Lv 13, 1-2.45-46 ; 1 Co 10, 31-11, 1 ; Mc 1, 40-45)

## Un cœur qui écoute

### La miséricorde : source du pardon

Le pardon se produit dans une large mesure, en nous laissant nous rendre disponibles à la grâce de Dieu.

Le pardon n'est pas humain, il est divin. Pardonner à quelqu'un, c'est lui tendre la main, ou lui redonner la vie et la joie de recommencer sa relation avec nous.

Le Pape François durant sa catéchèse sur la miséricorde dans l'Évangile de Luc (6, 36-38), s'est demandé ce que pouvait signifier pour les disciples « être miséricordieux ». « Jésus nous l'explique avec deux verbes : "pardonner" (Lc 6, 37) et "donner" (Lc 6, 38) », a souligné le Pape François. Mais pourquoi un chrétien doit-il pardonner, a-t-il poursuivi. « Parce qu'il a été pardonné ». « Aucun de nous, dans sa vie, n'a pu se passer du pardon de Dieu. (Fin de citation)

Dans la Bible, le mot "pardon" est très important, il est un grand jour de fête annuelle du Judaïsme qui est Yom Kippour. C'est le jour du grand pardon, le jour le plus saint des calendriers des Juifs.

En tant que chrétiens, nous voulons tous être plus indulgents. Mais comment le faire réellement ? Il nous faut imiter Jésus en lui demandant la grâce d'écouter sa Parole, de l'accueillir pour en vivre.

Le pardon était évidemment un enseignement fondamental de Jésus. Les paraboles de la brebis, de la pièce d'argent et du fils, tous perdus et retrouvés, proclament la miséricorde de Dieu qui trouve sa joie à pardonner. Les Juifs étaient familiers de l'affirmation que Dieu est plein d'amour et de pitié, de tendresse et de miséricorde, et lent à la colère. C'est l'auto définition même de Dieu lorsqu'il se révèle à Moïse. Aussi dans Mt 18, 21-22, Jésus disait-il à Pierre combien de fois on doit pardonner à son frère...

Le pardon est source de paix et de réconciliation. Il est une libération qui change les aspects négatifs de nos vies familiales, communautaires, ou sociales. Sans le pardon, nous chassons en nous l'esprit du Seigneur. Nous avons toujours besoin de contempler le mystère de la miséricorde. Elle est source de joie et de sérénité. Elle est la condition de notre salut. Miséricorde est le mot qui révèle le mystère de la Sainte Trinité. La miséricorde, c'est l'acte ultime et suprême par lequel Dieu vient à notre rencontre. Elle est la loi fondamentale qui habite le cœur de chacun lorsqu'il jette un regard sincère sur les autres qu'il rencontre sur le chemin de la vie.

Elle est le chemin qui unit Dieu et l'homme, pour qu'il ouvre son cœur à l'espérance d'être aimé pour toujours, malgré les limites de ses péchés. La miséricorde s'exprime avant tout par le pardon : « Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés ; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés. Pardonnez, et vous serez pardonnés » (Lc 6 v. 37).

La miséricorde est la voie d'accès ouverte par Jésus à la connaissance de Dieu. En cette année dédiés à la prière, soyons miséricordieux et compatissants envers tous.

Bon temps de carême !

Bakhita

## enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Convertissez-vous et croyez à l'Évangile ».



Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Marc



## LOI FRANÇAISE SUR L'IMMIGRATION

# Du durcissement sénatorial à l'assouplissement constitutionnel

Après l'examen de la "loi sur l'immigration" en France, le Conseil constitutionnel a assoupli certains aspects qui confèrent à la France ses attributs de pays d'égalité, de liberté et d'hospitalité. Hervé Hounkpatin analyse les innovations de la nouvelle loi.

**Hervé HOUNKPATIN**  
ASSISTANT DE RECHERCHE  
À LA CIVIC ACADEMY FOR  
AFRICA'S FUTURE (CIAAF)

Dans le but de mieux contrôler l'immigration qui devient croissante en France, le Sénat a voté le 19 décembre 2023, une loi soumise à lui pour contribuer à l'intégration. Cette loi a subi toutes les étapes consacrant son adoption. Le texte initial du Gouvernement a été largement modifié et complété par le Sénat, l'Assemblée nationale ayant rejeté le texte en première lecture, après l'adoption d'une motion de rejet préalable. À l'analyse sénatoriale, des ajouts et quelques modifications ont été apportés et/ou conservés dans le texte issu de la commission mixte paritaire, définitivement voté. En dernier recours, le président de la République, la présidente de l'Assemblée nationale et une soixantaine de députés ainsi que de sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel aux fins de contrôle de constitutionnalité. Ce dernier a rendu sa Décision n°2023-863 DC sur la « Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » le 25 janvier 2024. Du durcissement fait par l'Assemblée nationale et le Sénat, on peut se réjouir à la lecture de la décision du Conseil constitutionnel de l'assouplissement qui s'en est ressorti. Retour sur un feuilleton rocambolique à chute satisfaisante.

## Du durcissement parlementaire et sénatorial

Le 19 décembre 2023, le Sénat a examiné et adopté la Loi sur l'immigration qui lui avait été soumise par l'Assemblée nationale. À l'analyse, de profondes refontes ont été opérées.

**Quotas migratoires, durcissement du regroupement familial et de l'accès à certaines allocations :** Les députés ont fixé des limites à la migration: un débat annuel au Parlement sera organisé pour déterminer le nombre d'étrangers autorisés à s'installer en France (hors asile), par catégorie. Les exigences pour le regroupement familial ont été modifiées : la durée de séjour de l'étranger pour faire venir sa famille en France passe de 18 à 24 mois. Quant à l'accès à certaines prestations sociales dites « non contributives », il est conditionné à une durée de séjour

régulier plus longue en France (délai de carence) : 5 ans pour l'aide personnalisée au logement (Apl) sauf si le demandeur travaille depuis 3 mois en France ou dispose d'un visa.

**Connaissance de la langue et nationalité française :** Les étrangers qui souhaitent obtenir une première carte de séjour pluriannuelle doivent posséder un minimum de connaissances de la langue française (niveau A2). De plus, le niveau de français minimum nécessaire pour obtenir une carte de résident et obtenir la nationalité française a été augmenté (niveaux B1 et B2). Quant aux enfants nés en France de parents étrangers, ils deviendront Français à leur majorité (16-18 ans) s'ils en manifestent la volonté.

**Titres de séjour :** Un nouveau motif de refus, de retrait ou de non-renouvellement des titres de séjour est ajouté : tout demandeur d'un titre de séjour doit souscrire « un contrat d'engagement au respect des principes de la République », dans lequel il s'engage à respecter « la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République ». Un demandeur qui refuse de signer ce contrat « ou dont le comportement manifeste qu'il n'en respecte pas les obligations » ne pourra obtenir aucun document de séjour. En cas de manquements graves à ce contrat d'engagement, l'autorité administrative pourra retirer ou refuser de renouveler un titre de séjour.

**Régularisation exceptionnelle de travailleurs sans papiers dans certains métiers :** Les travailleurs sans papiers exerçant dans des métiers en tension pourront se voir délivrer à titre exceptionnel, une carte de séjour « travailleur temporaire » ou « salarié ». Cependant, ils ne seront plus obligés de passer par leur employeur pour solliciter cette carte. Ils devront notamment justifier avoir travaillé 12 mois (consécutifs ou non) au cours des 24 derniers mois, résider depuis 3 ans en France et de leur intégration.

**Éloignement facilité en cas d'infractions graves :** Le projet de loi entend faciliter l'éloignement des étrangers qui représentent une menace grave pour l'ordre public. Il permettra



Hervé Hounkpatin

l'expulsion des étrangers réguliers, même présents depuis longtemps en France ou y ayant des liens personnels et familiaux, condamnés notamment pour des crimes ou délits passibles d'au moins cinq ou trois ans de prison ou « impliqués dans des violences contre des élus ou des agents publics ». D'autres mesures pour lutter contre l'immigration irrégulière complètent le texte : répression accrue contre les passeurs et les « marchands de sommeil », possibilité de relever les empreintes digitales des étrangers en situation irrégulière sans leur consentement, contrôle visuel possible des voitures de particuliers en « zone-frontière ».

**Mesures sur l'intégration, le séjour et les demandeurs d'asile :** Le projet de loi prévoit le déploiement progressif de pôles territoriaux dénommés « France Asile ». Quant à la procédure de réunification familiale pour les familles des réfugiés, elle est modifiée sur plusieurs points. Les demandeurs d'asile qui présentent un risque de fuite ou une menace à l'ordre public pourront être assignés à résidence ou placés en rétention administrative, sous certaines conditions.

## Assouplissement du Conseil constitutionnel !

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la « Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ». Au total, ce sont trente-quatre articles qui ont été allégés par le Conseil constitutionnel pour non-respect de la procédure de l'article 45 de la Constitution, deux articles assortis de réserves d'interprétation la déclaration de conformité à la Constitution et dix articles seulement qui ont pu être déclarés totalement ou partiellement conformes à la Constitution.

**Des censures de forme... :** Le Conseil constitutionnel censure 32 articles comme étant des « cavaliers législatifs », dont : les articles 3, 4 et 5 modifiant certaines conditions permettant à un étranger en situation régulière d'être rejoint, au titre du regroupement familial, par des membres de sa famille ; les articles 6 et 8 modifiant certaines conditions relatives au lien que l'étranger doit avoir avec un ressortissant français ou un étranger titulaire de la carte de résident pour se voir délivrer un titre de séjour pour motif familial ; les articles 9 et 10 modifiant certaines conditions de délivrance d'un titre de séjour pour un motif tenant à l'état de santé de l'étranger ; les articles 11, 12 et 13 relatifs, d'une part, à certaines conditions de délivrance d'un titre de séjour pour motif d'études et, d'autre part, aux frais d'inscription des étudiants étrangers dans certains établissements d'enseignement supérieur ; l'article 15 excluant les étrangers en situation irrégulière du bénéfice de la réduction tarifaire accordée en Île-de-France pour certains titres de transport aux personnes remplissant des conditions de ressources ; l'article 16 prévoyant qu'un visa de long séjour est délivré de plein droit aux ressortissants britanniques propriétaires d'une résidence secondaire en France ; l'article 17 sanctionnant notamment d'une peine d'amende délictuelle le séjour irrégulier d'un étranger majeur ; l'article 19 soumettant le bénéfice du droit au logement, de l'aide personnelle au logement, de l'allocation personnalisée d'autonomie et des prestations familiales pour l'étranger non ressortissant de l'Union européenne à une condition de résidence en France d'une durée d'au moins cinq ans ou d'affiliation au titre d'une activité professionnelle depuis au moins 30 mois ; les articles 24, 25, 26 et 81 réformant certaines règles du Code civil relatives au droit de la nationalité ; les paragraphes III et IV de l'article 47 prévoyant que l'aide internationale au développement doit prendre en compte le degré de coopération des États en matière de lutte contre l'immigration irrégulière ; et l'article 67 modifiant les conditions d'hébergement d'urgence de certaines catégories de personnes sans abri ou en détresse.

**...aux censures de fond :** En revanche, il censure partiellement au fond l'article 1<sup>er</sup> de la loi prévoyant la fixation par le Parlement du nombre d'étrangers autorisés à s'installer en France, ainsi que l'article 38 autorisant le relevé des empreintes digitales et la prise de photographie d'un étranger sans son consentement.

**Les réserves et les conformités :** Le Conseil constitutionnel assortit de réserves d'interprétation la déclaration de conformité à la Constitution de l'article 14 qui prévoit, à titre expérimental, que, lorsque l'autorité administrative envisage de refuser de délivrer ou de renouveler un titre de séjour demandé par un étranger, elle examine tous les motifs susceptibles de fonder la délivrance de certains autres titres de séjour ; en cas de refus de son admission au séjour, toute nouvelle demande présentée par l'étranger avant l'expiration du délai d'un an est déclarée irrecevable, sauf éléments de fait ou de droit nouveaux. Le Conseil constitutionnel juge que ces dispositions doivent s'entendre comme imposant à l'autorité administrative d'informer l'étranger, lors du dépôt de sa demande, qu'il doit transmettre l'ensemble des éléments justificatifs permettant d'apprécier sa situation au regard de tous les motifs susceptibles de fonder la délivrance de l'un des titres de séjour visés par l'expérimentation. L'article 42 qui porte à un an, renouvelable deux fois, la durée de l'assignation à résidence dont peuvent faire l'objet certains étrangers soumis à une mesure d'éloignement, est lui aussi soumis à une réserve d'interprétation.

Par ailleurs, dix autres articles de la loi déferée sont partiellement ou totalement déclarés conformes à la Constitution, dont l'article 46 de la loi qui prévoit que l'étranger qui souhaite obtenir la délivrance d'un document de séjour est tenu de souscrire un contrat par lequel il s'engage à respecter les principes de la République.

En définitive, le Conseil constitutionnel, en tenant compte d'un certain nombre d'éléments qui, peut-être inscrits dans l'apogée *Fraternité* juge utile, se référant à la Constitution, d'alléger la loi sur l'immigration. Ce faisant, il rend à la République française, sa longue qualification de terre d'hospitalité, d'égalité et de liberté.

## PARLONS LITURGIE<sup>1</sup>

### L'ostensoir

Savez-vous ce qu'on appelle un ostensoir ? C'est le bel objet d'orfèvrerie richement orné qui sert à présenter l'hostie consacrée pour l'adoration des fidèles. Le mot vient du latin « ostentio » (action de montrer), dérivé de « ostendere » (mettre en avant, présenter). L'objet du culte qu'il désigne, n'apparaît pas avant le XII<sup>e</sup> siècle. On le place sur l'autel pour les saluts du Saint Sacrement ou les moments d'adoration silencieuse ; il est porté en procession solennelle (par exemple dans les processions de la fête du saint sacrement, ou du Christ-Roi de l'Univers).

Il peut présenter plusieurs formes ; celle qui a longtemps prévalu est la « tour » ou « monstrance », constituée d'un cylindre de verre, dans lequel était placée l'hostie, monté sur un pied ; sa forme rappelait celle de beaucoup de reliquaires, dont il était dérivé.

La forme la plus répandue aujourd'hui est le soleil (symbolisant Jésus, notre Soleil qui se lève depuis l'Orient) ; c'est un disque plus ou moins ouvragé, généralement entouré de rayons, au centre duquel est placée la custode de verre contenant l'hostie, le tout monté sur un pied par lequel on peut le saisir. Certains ostensoirs anciens constituent des pièces d'orfèvrerie figurant parmi les grandes œuvres d'art.

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

### LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 09 au 15 février 2024

**9 février** : Ste Apolline † 249, vierge et martyre ; **10 février** : Ste Scholastique † 543, vierge ; **11 février** : Notre-Dame de Lourdes ; **12 février** : St Felix ; **13 février** : St Valentin († 270), prêtre martyr. Selon un dictionnaire médiéval, la Saint Valentin, fêtée le 13 février, marquerait le début de la période des amours chez les oiseaux ; ce serait l'origine de la fête des amoureux ; la tradition voulait alors que tous les ans, le 14 février, les jeunes filles se choisissent un « Valentin », un chevalier servant, tenu d'offrir un cadeau à sa belle ; **14 février** : Sts Cyrille (827- 869), moine et Méthode (825-885), évêque, tous deux fils d'un haut fonctionnaire de Thessalonique ; **15 février** : St Claude la Colombière (1641-1682), prêtre.

### LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC

Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin) ;

Tél : (+229) 66 52 22 22 / 99 97 81 81

Email : contactcroixdubenin@gmail.com

Site : [www.croixdubenin.com](http://www.croixdubenin.com)

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Tirage : 2.500 exemplaires.

**Directeur de publication** : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 66 64 14 95 ; **Directeur Adjoint** : Abbé Jean Baptiste Toupé, jbac1806@gmail.com Tél: 97 33 53 03 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou ; **Rédacteur en chef Adjoint** : Guy Dossou-Yovo ; **Secrétaire de Rédaction** : Florent Houessinon ; **Desk Politique** : Guy Dossou-Yovo ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou ; **Desk religion** : Abbé Jean Baptiste Toupé ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

**Publicité** : Mme Ariane Kingnandodé

**Correspondants** : **Abomey** : Abbé Juste Yéλουassi ; **Dassa** : Abbé Ludovic Gnansounou ; **Djougou** : Abbé Brice Tchahoun ; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Marie-Salomon Degbègni ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou** : Abbé David Ahossinou, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Frumence Vodounou ; **N'Dali** : Abbé Edgard Toungou.

**Abonnements** : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 40.000 F CFA, soit 61 euros.

DIOCÈSE D'ABOMEY

# Ordination sacerdotale de Loïc et Martial

Les Abbés Loïc Marcel Agligan et Martial Houénou ont reçu la grâce sacerdotale des mains de Mgr Eugène Cyrille Houndékon, évêque d'Abomey. C'était le samedi 30 décembre 2023 au sanctuaire marial Notre-Dame des Victoires de Maliacodji, en présence des prêtres, des religieuses, de leurs parents et amis dans une ambiance festive et joyeuse.



Photo /La Croix/ Juste YÉLOUASSI

Les deux nouveaux ordonnés entourent l'évêque pour la photo souvenir

Juste YÉLOUASSI  
CORRESPONDANT

Appelés par le Père Alain Martial Ayimihoué, premier Vicaire général du diocèse d'Abomey, et accompagnés par leurs parents pour être remis dans les mains de l'évêque, les deux candidats au sacerdoce ont confirmé leur réponse positive. Et l'hymne du *Gloria* fut aussitôt entonné. « Louons Dieu vivant, à jamais. Rendons grâce à la Vierge Marie ». C'est par ces mots que Mgr Eugène Cyrille Houndékon a débuté son homélie. Il a formulé ses meilleurs vœux pour l'année 2024 à tous. En s'appuyant sur la Parole de Dieu, le prélat a souligné comment la première lecture situe le peuple de Dieu dans le sens du jubilé, la 50<sup>e</sup> année qui doit être une année sainte de délivrance et de libération. « Cette ordination sacerdotale plonge le peuple de Dieu dans les moments spirituels et festifs que l'Église-

Famille de Dieu à Abomey a vécus en 2023. Cette année a été jubilaire et pleine de grâces, avec l'accord et le don des indulgences accordées par le Saint-Père afin de se ressourcer et d'accueillir le pardon de Dieu », déclare-t-il. « Cette année nous a permis de penser à d'autres, notamment les couches les plus vulnérables. C'était une année toute tournée vers Dieu et nous voyons combien elle a été bien remplie de Dieu », ajoute-t-il.

**"La grâce d'une mission qui dure toute la vie"**

En lien avec la 2<sup>e</sup> lecture, Mgr Houndékon a insisté sur la mission du missionnaire et de l'envoyé de Dieu. Il a donc invité les chrétiens à constituer un peuple ardent et à faire le bien. Selon lui, la mission du prêtre consiste à annoncer la sainteté de Dieu. « Le prêtre est celui qui galvanise, réchauffe et accompagne le peuple à se nourrir de la vie de Dieu », précise-t-il, tout en s'adressant

aux nouveaux prêtres : « Que votre charité soit connue de tous » (Ph 4, 5). L'évêque leur a demandé de faire en sorte que leur vie soit ancrée dans le mystère du "Oui" de la Vierge Marie dans son abnégation et son attachement à Jésus-Christ. Enfin, il a exhorté les nouveaux ordonnés à l'humilité, à la prière personnelle et surtout à respecter la liturgie des heures, l'adoration, la méditation du chapelet, les rencontres de formation permanente. Il les a invités à bien préparer l'eucharistie, les homélies, à accorder du prix à la confession, sans oublier le dévouement à l'égard des malades, des démunis. « Considérez votre ministère comme un temps de grâce, la grâce d'une mission qui dure toute la vie », conclut-il. À la fin de l'eucharistie, après le mot de remerciement des heureux du jour, ceux-ci se sont placés sous la protection maternelle de la Vierge Marie avant de donner leur première bénédiction.

*Acheter La Croix,  
c'est bon ; s'abonner,  
c'est encore mieux.*



1974-2024

*Jubilé*

**50** *ans*  
*d'expériences*  
*de votre Imprimerie*

Tél : (+229) 21 32 12 07 / 66 52 22 22 / 99 97 91 91  
01 BP 105 Cotonou Bénin

**Imprimerie Notre-Dame : une dynamique de réussite à votre service**